COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1 Juillet 2013 à la maison des services et des associations à Durrenbach

Etaient présents : 44 Membres en exercice : 67

Présents : M. HAAS Jean-Marie, président, Mmes : CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille, DARNIS Danielle, KERN Catherine, KIEFER Nicole, KIEFFER Adrienne, KLEIN Christiane, LEDIG Evelyne, MATTEL Madeleine, ROTH Marie-Louise, WEISS Marie-Line, MM : BASTIAN Jean-Jacques, BERTRAND Jean-Louis, BRUCKER Hubert, FABACHER Edmond, GACKEL Didier, GANGLOFF Christian, GOETZ Joseph, HOCH Georges, HOLTZMANN Claude, ISEL Roger, JULLY Jean-Marie, KLIPFEL Gérard, KREISS Alfred, LAXENAIRE DISCH Christophe, LIEHN Gilbert, MESSMER Jean-Marc, MEYER-KUHN Charles, MULLER Jean, RICHERT Robert, ROBINEAU Pascal, RUTSCH François, SCHAEFER Marc, SCHLOSSER Charles, SCHMITT André, SCHNEIDER Dominique, SCHNEIDER Francis, SIBLER Alphonse, SPILL Bernard, THALMANN Alfred, WALTER Bernard, WEGMANN Maurice, WEHRUNG Freddy, WEISBECKER Jean
Suppléant(s) : Mme KERN Catherine (de M. BALL Jean-Claude), KLEIN Christiane (de M. MERTZ Olivier), LEDIG Evelyne (de M. LOBSTEIN Jacques), ROTH Marie-Louise (de M. SITTER Pierrot), MM : BASTIAN Jean-Jacques (de Mme FISCHER Evelyne), WALTER Bernard (de M. MARTIN Etienne)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KOCHER Bernadette à M. KREISS Alfred, M. CONUECAR Nestor à M. SCHNEIDER Dominique
Excusé(s) : Mmes : CLAUSS Murielle, FISCHER Evelyne, MM : ATZENHOFFER Alphonse, BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, BRACONNIER Armand, CHRISTMANN Pascal, FEIG Dominique, FUCHS Thierry, HERRMANN Eric, KAUFFER Fabien, KELLER Jacky, KENNEL Guy-Dominique, LOBSTEIN Jacques, MARTIN Etienne, MERTZ Olivier, MEYER Willy, OTT Alexis, PREVOT Dominique, ROHMER Jean-Paul, SCHERTZ Christophe, SITTER Pierrot, SUSS Charles, ULLMANN Robert, VOGEL Robert, WALTER Gérard, WEISHAAR Jean

Invité(s) : MM GUILLON François, STUDER Olivier LE DIRECTEUR DE LA MCG De WISSEMBOURG,
Excusé(s) : Mme CHAUVIN Corinne, MM : BERTRAND Pierre, REISS Frédéric, VONAU Jean-Laurent

Une convocation a été régulièrement adressée aux conseillers communautaires le 17/06/2013.

M. Jean-Marie HAAS, Président, ouvre la séance qui a lieu à la maison des services et des associations à Durrenbach à 19 heures 30, et souhaite la bienvenue à toutes et à tous.

Désignation d'un secrétaire de séance,

M. LIEHN Gilbert est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de réunion du conseil communautaire du 24.06.2013.

Le compte-rendu de la séance du 24.06.2013 est consultable sur le site internet de la communauté de communes. Le compte-rendu est approuvé à la majorité, sept abstentions.

PROJETS

094.2013 : Rénovation de la MROF : Approbation de l'avant-projet sommaire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 069.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : MROF : approbation du programme de réhabilitation thermique et accessibilité de la MROF à Kutzenhausen et consultation de MOE,

Vu la délibération n° 070.2012 du conseil communautaire du 08.04.2013 : acquisition d'un terrain contigu à la Maison rurale de l'Outre-Forêt,

Considérant le programme d'opération de rénovation énergétique et patrimoniale de la MROF réalisé par le bureau d'études « panoptique-vade'mecum »,

Considérant le contrat de marché public de maîtrise d'œuvre signé avec M. Haibach, mandataire de l'équipe de maîtrise d'oeuvre,

Considérant que les objectifs principaux du projet identifié dans la définition du besoin sont :

- *Réussir la rénovation énergétique des bâtiments définis,*
- *Prendre en compte la dimension patrimoniale et les besoins d'entretien du site,*
- *Améliorer l'organisation fonctionnelle du site et l'accueil des visiteurs,*
- *Intégrer les contraintes réglementaires d'accessibilité.*
-

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu la présentation de l'avant-projet sommaire par M Haibach,

Entendu l'exposé du vice-président M. SCHLOSSER,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatorze voix contre et sept abstentions, décide :

- **De valider l'avant-projet sommaire de travaux relatifs au projet de réhabilitation-réutilisation de la maison rurale de l'Outre-forêt au niveau BBC effinergie rénovation, et mise en sécurité-accessibilité, détaillé en 18 lots, pour un montant de 650 000 € HT,**
- **De valider la variante suivante, modifiant le cahier des charges initial, suite aux études d'avant-projet :**
  - **Réalisation d'une chaudière bois-pellets et local correspondant, pour un montant de 84 000 € HT,**
- **De demander au président de solliciter les cofinancements possibles, notamment du CG67 et de la Région Alsace,**
- **D'autoriser le président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du projet, et notamment le permis de construire.**

095.2013 : AVP travaux de restauration de cours d'eau dans le bassin du Seltzbach et affluents et fixation du forfait définitif de maîtrise d'oeuvre.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 045.2011 du conseil communautaire du 28.02.2011 : validation du programme environnement 2011,

Vu le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le bureau d'études Artelia,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Vu l'avis de la commission environnement réunie le 16.06.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. GOETZ,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, sept abstentions, décide :

- **De Valider les avant-projets pour un montant de travaux de 119 540 € HT pour les travaux suivants :**
  - **Restauration du Kinderslochgraben,**
  - **Stabilisation de l'incision d'un affluent du Kinderslochgraben,**
  - **Création d'un lit mineur d'étiage dans Merkwiller-Pechelbronn,**
  - **Déviation de l'Aubach hors zones polluées,**
- **Ne pas affermir la tranche conditionnelle 2 « Création d'un lit mineur dans la traversée urbaine de Preuschdorf » pour un montant prévisionnel de rémunération de maîtrise d'œuvre pour la phase travaux de 2 320 € HT,**
- **De fixer le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre (MOE) en conséquence,**
- **De demander au président de solliciter les cofinancements possibles, notamment du CG67 et de l'agence de l'eau Rhin Meuse,**
- **D'autoriser le Président à engager toutes les démarches découlant de la présente délibération, y compris les autorisations réglementaires au titre de la loi sur l'eau.**

096.2013 : Ilot central à Woerth : Avenant à la convention de portage EPFL67 - immeuble 1 grand rue à Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 070.2012 du conseil communautaire du 23.04.2012 : Développement du bourg centre Woerth : présentation du projet de développement du bourg centre et extension du périmètre de compétence intercommunale sur l »opération « îlot commercial et logements »,

Vu la convention de portage foncier signée avec l'EPFL du Bas-Rhin,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Rutsch,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et deux abstentions, décide :

- **De demander à l'EPFL67 de prolonger la durée initiale de la convention de portage de l'ensemble immobiliser du 1 Grand'Rue à Woerth de un an,**
- **D'autoriser le président à signer l'avenant correspondant.**

097.2013 : Développement touristique : convention avec le Dahner Felsenland - réalisation d'un magazine et site internet " vis-à-vis ".

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la tradition de coopération transfrontalière, en particulier sur le domaine du tourisme,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. Schlosser,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et une abstention, décide :

- **De valider le projet d'élaboration d'un magazine et d'un site internet pour la promotion transfrontalière des deux territoires réunis de Sauer-Pechelbronn et du Dahner Felsenland,**
- **D'autoriser le président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération notamment la convention de co-financement correspondante,**
- **De fixer la participation de la communauté de communes à 1/3 du coût total du projet, dans la limite d'un plafond de 20 000 €, versée sur demande du Dahner Felsenland accompagné des pièces prévues dans la convention.**

098.2013 : Service ordures ménagères : redevance incitative à la levée, mise en place.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 068.2011 du conseil communautaire du 11.07.2011 : redevance « OM » : validation du principe de mise en place d'une redevance incitative et harmonisée à l'échelle du territoire du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin,

Considérant la réglementation en la matière,

Vu l'avis de la commission environnement réunie le 12.06.2013,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, quatre voix contre et cinq abstentions, décide :

- **De valider le principe de mise en place d'une redevance « OM » incitative à la levée,**
- **De demander au SMICTOM du Nord du Bas-Rhin de coordonner les démarches pour une mise en place cohérente,**
- **D'exiger, comme condition de la mise en place, une facturation par le SMICTOM du Nord du Bas-Rhin à la CCSP au volume, en cohérence avec la facturation de la CCSP aux usagers redevables.**

099.2013 : Halte-garderie intercommunale à Morsbronn-les-Bains : extension des heures d'ouverture, avenants aux contrats et conventions en cours.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le service de halte-garderie intercommunale à Morsbronn-les-Bains,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. KREISS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider l'ouverture à compter de septembre 2013 d'un créneau d'accueil d'enfants supplémentaire d'une demi-journée,**
- **D'autoriser le président à signer tout document ou avenant aux différents contrats relatifs à ce service public, notamment au contrat enfance jeunesse.**

100.2013 : Communication : Approbation du rapport d'activités 2012 de la communauté de communes.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le rapport d'activités 2012 de la communauté de communes,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du vice-président M. BERTRAND,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux abstentions, décide :

- **D'acter de la communication du rapport d'activités de la communauté de communes relatif à l'exercice 2012,**
- **De demander au président de communiquer ce rapport à l'ensemble des communes membres.**

FINANCES - ADMINISTRATION

101.2013 : Budget annexe ZA Hegeney : Décision budgétaire modificative n°1.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 056.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 : budget annexe zac Hegeney : budget primitif 2013,

Considérant

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le budget comme suit :**
  Compte 608 : 3325 € : opération d'ordre chapitre 043 et non opération réelle
  Compte 796 : 3325 € : opération d'ordre chapitre 043 et non opération réelle

102.2013 : Budget annexe OM : Décision budgétaire modificative n°1.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 052.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 : Budget annexe du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères : budget primitif 2013,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De modifier le budget comme suit :**
  Compte 654 (admissions en non-valeur) : - 2000 €
  Compte 673 (annulation de titres) : + 2000 €.

103.2013 : Service OM : Admissions en non-valeur - redevances.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 052.2013 du conseil communautaire du 25.02.2013 : Budget annexe du service public de collecte et de traitement des ordures ménagères : budget primitif 2013,

Considérant la liste de demandes d'admissions en non-valeur établie par les services de la trésorerie et soumis à la communauté de communes par courrier en date du 17.03.2013, pour un montant total de 869,99 €,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre et une abstention, décide :

- **De valider la liste des admissions en non-valeur proposé par le comptable public, pour un montant total de 869,99 €,**
- **Demande au président de procéder aux formalités et de signer tout document en découlant.**

104.2013 : Conventionnement avec le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du canton de Woerth - mise à disposition de matériel administratif.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable du canton de Woerth (SIAEP) en date du 14.05.2013,

Considérant la proposition de convention de mise à disposition de matériel administratif au SIAEP,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le président à signer une convention de partenariat avec le SIAEP du canton de Woerth pour la mutualisation de matériel administratif,**
- **De fixer la participation du SIAEP à 500 € HT/an.**

105.2013 : Conventionnement avec le CG67 en vue de l'adhésion à la plate-forme alsacemarchespublics.eu et l'accès au portail e-services.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la mise en œuvre d'une plate-forme alsacemarchespublics.eu et d'un portail e-services par le Conseil général du Bas-Rhin,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le président à signer la convention d'adhésion et la charte d'utilisation de la plateforme alsacemarchespublics.eu**
- **D'autoriser le président à signer la convention permettant la mise en place du portail e-services.**

106.2013 : Conventionnement avec le SDIS : mise à disposition du parc économique de la Sauer pour des manœuvres - sécurité.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant le projet de convention de mise à disposition de site en date du 06.06.2013,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser le président à signer une convention de mise à disposition du site du Parc économique de la Sauer à Eschbach avec le SDIS du Bas-Rhin, définissant les conditions d'utilisation du parc économique de la Sauer pour mener des actions de formation relatives aux manœuvres incendie au profit des sapeurs-pompiers du département.**

107.2013 : Conventionnement en vue de la mise en place d'un observatoire fiscal et de l'optimisation des ressources fiscales.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant la consultation organisée en vue de l'organisation d'une étude financière d'optimisation des ressources fiscales et de la mise en place d'un observatoire fiscal sur le territoire,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et une abstention, décide :

- **D'autoriser le président à signer les conventions relatives à la mise en place d'un observatoire fiscal sur le territoire, comprenant une mission d'optimisation des ressources fiscales et l'accès à l'ensemble des données fiscales du territoire, avec le cabinet de consultants F2E-2A basé à Châtenois, et définissant les conditions de mise en œuvre des missions.**

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

108.2013 : Versement d'indemnités de stage stages de plus de 4 semaines.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la délibération n° 059.2011 du conseil communautaire du 18.04.2011 : accueil de stagiaires : gratifications,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstentions, décide :

- **De modifier la durée minimum de versement d'une indemnité de stage, actuellement fixé à 2 mois, à 4 semaines.**

109.2013 : Création de postes : emplois d'avenir : aide administrative et aide technique.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Vu la loi n° 2012-1189 du 26.10.2012 créant le dispositif des emplois d'avenir,

Vu le décret n° 2012-1210 du 31.10.2012 relatif à l'emploi d'avenir,

Vu l'arrêté du 31.10.2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une voix contre et deux abstentions, décide :

- **De créer des postes d'emploi d'avenir pour les besoins de la communauté de communes,**
- **De prendre en charge les dépenses liées aux actions de formation, de professionnalisation, d'habilitations ou d'aptitudes (type CACES) pouvant être mis en place en accompagnement du dispositif de contrat d'avenir,**
- **D'inscrire au budget les crédits correspondants,**
- **De charger le président à mettre en œuvre les recrutements et à l'autoriser à signer tout document en découlant,**
- **De demander au président de procéder au recouvrement des cofinancements Etat correspondants.**

110.2013 : Ressources humaines - Emploi : Conventionnement de partenariat avec l'association intermédiaire Réussir à Woerth.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les compétences de la communauté de communes,

Considérant que l'association d'insertion Réussir répond à un intérêt général en œuvrant pour assurer l'insertion sociale et professionnelle des chômeurs du territoire de l'arrondissement de Wissembourg et en particulier sur le territoire de Sauer-Pechelbronn,

Considérant les besoins en personnel de la communauté de communes et la vocation d'intérêt général de ses actions, et le recours aux services de l'association pour la mise en œuvre de contrats aidés et de manière plus générale la politique d'insertion professionnelle,

Vu l'avis du bureau du 17.06.2013,

Considérant que M. Alfred Kreiss, vice-président à la communauté de communes et par ailleurs président de l'association d'insertion Réussir, a quitté la salle et n'a pris part ni à la présentation de ce point, ni au débat, ni au vote,

Entendu l'exposé du président M. HAAS,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, décide :

- **D'autoriser le président à signer une convention de partenariat avec l'association intermédiaire Réussir de Woerth, formalisant les actions menées conjointement en faveur de l'insertion professionnelle sur le territoire.**

DIVERS

Divers

Pas de points divers soulevés en séance.

Informations :

M. Meyer Kuhn intervient au sujet du développement de la société ISRI.

Service espace informations énergies Outre Forêt : service relancé, recrutement en cours.

Information recrutements non permanents en cours – renfort projets.

Diffusion du calendrier des réunions 2è semestre 2013.

02.09 : BEX (bureau exécutif : président – vices présidents – direction)
09.09 : B (bureau)
16.09 : BEX
23.09 : CC (conseil communautaire)
30.09 : BEX
07.10 : BEX
14.10 : BEX
21.10 : B
28.10 : BEX
04.11 : CC
11.11 : RIEN – ARMISTICE
18.11 : RIEN – congrès des maires (19-20-21.11)
25.11 : BEX
02.12 : B
09.12 : BEX
16.12 : CC

Fait à Durrenbach, le 17/07/2013

Le secrétaire de séance
M. LIEHN Gilbert

Le président
Jean-Marie HAAS

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Par ailleurs, si vous souhaitez traiter certains sujets en points divers, je vous remercie de m'en informer au préalable afin que je puisse réunir les éléments de réponse avant la réunion.

Participants	Approb CR	094.2013	095.2013	096.2013	097.2013	098.2013	099.2013	100.2013	101.2013
ATZENHOFFER Alphonse									
BALL Jean-Claude	abs.	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
BASTIAN Marc									
BERTRAND Jean-Louis	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
BOITIERpour									
BOITIERcontre									
BRACONNIER Armand									
BRUCKER Hubert	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
CABIROL Mireille	pour	contre	abs.		contre	abs.	pour	pour	pour
CHRISTMANN Pascal									
CLAUSS Murielle									
CONUECAR Nestor	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour
DARNIS Danielle	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FABACHER Edmond	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FEIG Dominique									
FISCHER Evelyne	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FUCHS Thierry									
GACKEL Didier	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GANGLOFF Christian	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GOETZ Joseph	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour
HAAS Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HERRMANN Eric									
HOCH Georges	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour
HOLTZMANN Claude	pour	contre	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
ISEL Roger	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
JULLY Jean-Marie	pour	contre	abs.	pour	contre	pour	pour	pour	pour
KAUFFER Fabien									
KELLER Jacky									
KENNEL Guy-Dominique									
KIEFER Nicole	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KIEFFER Adrienne	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KLIPFEL Gérard	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KOCHER Bernadette	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KREISS Alfred	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	pour	pour
LAXENAIRE-DISCH Christophe	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
LIEHN Gilbert	abs.	contre	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour
LOBSTEIN Jacques	abs.	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MARTIN Etienne	abs.	abs.	abs.	pour	abs.	pour	pour	abs.	pour
MATTEL Madeleine	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
MERTZ Olivier	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MESSMER Jean-Marc		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MEYER Willy									
MEYER-KUHN Charles	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MULLER Jean	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
OTT Alexis									
PREVOT Dominique									
RICHERT Robert		contre	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour
ROBINEAU Pascal	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ROHMER Jean Paul									
RUTSCH François	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHAEFER Marc	abs.	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHERTZ Christophe									
SCHLOSSER Charles	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHMITT André	pour	pour		pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHNEIDER Dominique	abs.	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour
SCHNEIDER Francis	pour	abs.	pour	pour	pour	contre		pour	pour
SIBLER Alphonse	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SITTER Pierrot	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SPILL Bernard	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
SUSS Charles									
THALMANN Alfred	pour	pour	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour
ULLMANN Robert									
VOGEL Robert									
WALTER Gérard									
WEGMANN Maurice	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEHRUNG Freddy	pour	contre	pour	contre	pour	contre	pour	pour	pour
WEISBECKER Jean	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEISHAAR Jean									
WEISS M.Line	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour

Participants	102.2013	103.2013	104.2013	105.2013	106.2013	107.2013	108.2013	109.2013	110.2013
ATZENHOFFER Alphonse									
BALL Jean-Claude	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
BASTIAN Marc									
BERTRAND Jean-Louis	pour	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour
BOITIERpour									
BOITIERcontre									
BRACONNIER Armand									
BRUCKER Hubert	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
CABIROL Mireille	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
CHRISTMANN Pascal									
CLAUSS Murielle									
CONUECAR Nestor	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
DARNIS Danielle	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FABACHER Edmond	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FEIG Dominique									
FISCHER Evelyne	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
FUCHS Thierry									
GACKEL Didier	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GANGLOFF Christian	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
GOETZ Joseph	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HAAS Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HERRMANN Eric									
HOCH Georges	pour	abs.	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
HOLTZMANN Claude	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ISEL Roger	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
JULLY Jean-Marie	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KAUFFER Fabien									
KELLER Jacky									
KENNEL Guy-Dominique									
KIEFER Nicole	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KIEFFER Adrienne	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
KLIPFEL Gérard	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour
KOCHER Bernadette	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
KREISS Alfred	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
LAXENAIRE-DISCH Christophe	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
LIEHN Gilbert	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	
LOBSTEIN Jacques	pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour	pour
MARTIN Etienne	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	abs.	pour
MATTEL Madeleine	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MERTZ Olivier	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.	pour	pour
MESSMER Jean-Marc	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MEYER Willy									
MEYER-KUHN Charles	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
MULLER Jean	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	abs.
OTT Alexis									
PREVOT Dominique									
RICHERT Robert	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ROBINEAU Pascal	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ROHMER Jean Paul									
RUTSCH François	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHAEFER Marc	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHERTZ Christophe									
SCHLOSSER Charles	pour	pour	pour	pour	pour		pour	pour	pour
SCHMITT André	pour	contre	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHNEIDER Dominique	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SCHNEIDER Francis	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SIBLER Alphonse	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SITTER Pierrot	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SPILL Bernard	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
SUSS Charles									
THALMANN Alfred	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
ULLMANN Robert									
VOGEL Robert									
WALTER Gérard									
WEGMANN Maurice	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEHRUNG Freddy	pour	pour	pour	pour	pour	contre	pour	contre	pour
WEISBECKER Jean	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour
WEISHAAR Jean									
WEISS M.Line	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour	pour